

Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2026

### Régimes conventionnels

Cotisations : 100 % à la charge de l'employeur

Régime	Non-cadre	Cadre
<b>Régime de base</b>		
TA	0,76 %*	1,59 %*
TB et TC	0,76 %*	2,68 %*
<b>Régime optionnel (y compris régime de base)</b>		
TA	1,15 %*	1,93 %*
TB et TC	1,15 %*	3,02 %*

\* Ces taux s'entendent hors reprise des sinistres en cours et intègrent les 2 % de DES.

### Régime AG2R Prévoyance

Cotisations : 100 % à la charge de l'employeur

Régime	Non-cadre	Cadre
<b>Régime de garanties supérieures</b>		
TA	1,52 %*	2,86 %*
TB et TC	1,52 %*	3,84 %*

\* Ces taux s'entendent hors reprise des sinistres en cours et intègrent les 2 % de DES.